



2019 DFA 45 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but d'examiner les résultats de la gestion 2018 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2018 et de comparer la gestion 2018 à la gestion 2017.

Le rapport financier présente par ailleurs, dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Ce rapport a pour but de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

I. Résultats comptables

A / Le résultat comptable de la section d'investissement

Au total, au cours de l'exercice 2018, les dépenses et les recettes d'investissement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats	290 961 364,89 €
Titres de recettes.....	358 999 679,62 €
Résultat de l'exercice 2018 (excédent)	68 038 314,73 €

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2018 se présente donc comme suit :

Résultat au 31 décembre 2017	- 44 434 120,54 €
Résultat propre à l'exercice 2018.....	+ 68 038 314,73 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2018 (excédent)..... + 23 604 194,19 €

Cet excédent fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2019.

L'excédent de la section d'investissement de 23 604 194,19 € permet de couvrir le montant des restes à réaliser de 3 000 000 €.

B / Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2018, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats 3 262 674 828,24 €

Titres de recettes..... 3 190 766 098,22 €

Résultat de l'exercice 2018 (déficit) - 71 908 730,02 €

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2018 se présente donc comme suit :

Résultat reporté de 2017..... 120 584 234,11 €

Résultat propre de l'exercice 2018 (excédent de recettes) - 71 908 730,02 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2018 48 675 504,09 €

Dans le cadre de la fusion de la Ville et du Département, l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 48 675 504,09 € sera reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte R002) sur la collectivité Ville de Paris.

II. Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- Les recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 161 % après intégration des produits de cessions des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 61,5 M€ ;
- En dépense, le taux de consommation des crédits réels atteint 81 % des crédits ouverts ;
- Sur les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041), les titres émis s'élèvent à 167,2 M€ et les mandatements à 93,2 M€ ;
- Le résultat brut de l'exercice 2018 – incluant les opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 040 et 041 – est un excédent de 23,6 M€.

Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :

- Les recettes réelles (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 97 % ;
- En dépense, le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 99 % des crédits ouverts ;
- Sur les opérations d'ordre (chapitre 042), les titres émis s'élèvent à 92,5 M€ et les mandatements à 166,6 M€ ;
- Le résultat brut de l'exercice 2018 – incluant opérations réelles et d'ordre – se solde par un déficit de recettes de - 71,9 M€.

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but d'examiner les résultats de la gestion 2018 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2018 et de comparer la gestion 2018 à la gestion 2017.

III. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2018

Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2018 ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :

- Le compte 1021 est débité de 1 615 350,00 € et crédité de 9 695 022,10 € ;
- Le compte 1068 est débité de 64 954 090,26 € et crédité de 339 083 873,56 €.

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2018.

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2018.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris